

LEFIL

UNE PUBLICATION AMNESTY INTERNATIONAL VOLUME 39 N° 01 FÉVRIER/MARS 2009

AMNESTY
INTERNATIONAL



LES FEMMES SE FONT ENTENDRE

CRISE À GAZA

Amnesty International a demandé au Conseil de sécurité des Nations unies de faire en sorte que les responsables de crimes de guerre et autres graves atteintes au droit international lors du récent conflit dans la bande de Gaza et le sud d'Israël aient à rendre des comptes, et de déployer dans cette zone des observateurs des droits humains.

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR WWW.AMNESTY.ORG/FR/GAZA-CRISIS

CECI EST VOTRE FIL

MERCI DE NOUS DIRE SI VOUS L'APPRÉCIEZ

- » Vous êtes-vous servi des actions ?
- » Avez-vous parlé autour de vous des informations qu'il contient ?
- » Quels sont les sujets que vous aimeriez voir traités plus largement dans les prochains numéros ?
- » Quels sont ceux sur lesquels, à votre avis, nous ne devons pas nous étendre ?
- » Avez-vous des articles ou des photos dont vous aimeriez faire profiter d'autres membres ?
- » Avez-vous déjà consulté le nouveau blog à l'adresse <http://livewire.amnesty.org/> ?

Merci d'envoyer vos commentaires et vos suggestions à :

WIRE
Editorial and Publishing Programme
Amnesty International
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

ou envoyez-nous un courriel à
yourwire@amnesty.org

© Amnesty International Publications 2009

www.amnesty.org

Index AI : NWS 21/001/2009
ISSN : 1472-443X

ÉFAl pour la version française
47, rue de Paradis - 75010 Paris
imprimé sur papier recyclé
par Corlet, France.

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

Photo de couverture : Devant l'ambassade du Japon à Séoul, des manifestantes qui ont subi l'esclavage sexuel instauré par l'armée japonaise avant et pendant la Seconde Guerre mondiale (mars 2005). Chaque mercredi, elles se rassemblent pour demander au gouvernement japonais de s'excuser pour les crimes dont elles ont été victimes.
© Paula Allen

Sur cette page : Une Palestinienne cherche à se protéger de la fumée provoquée par une explosion après une attaque de l'armée israélienne dans la ville de Gaza (janvier 2009).

RECEVOIR LE FIL

Souhaitez-vous en savoir plus sur les actions d'Amnesty International ou vous servir du *Fil* pour faire avancer vos propres projets ?

Le Fil peut être téléchargé à cette adresse : www.amnesty.org.
Pour recevoir un exemplaire papier gratuit, il vous suffit de devenir membre international – rendez-vous en dernière page de ce numéro pour en savoir plus.

Les institutions le souhaitant sont invitées à acheter des exemplaires. Pour six numéros annuels, elles devront payer **35 livres sterling, 54 dollars des États-Unis ou 41 euros**. Les sections d'Amnesty International peuvent acquérir des exemplaires pour leurs membres. Contactez-nous par courriel (wire.subscribe@amnesty.org) ou par téléphone : + 44 207 413 5814/5507.

SUIVEZ LE FIL

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

La violence contre les femmes est une terrible réalité, surtout dans les périodes d'insécurité sociale et de conflit armé. Faites la connaissance de femmes qui ont suscité des changements malgré d'énormes difficultés et qui ont permis à d'autres de se faire entendre.

PAGES 2-5.



FILDIRECT

Pour un avant-goût des nouveautés sur le blog Livewire (Gaza, la RDC...), rendez-vous à la PAGE 6.



JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

À l'approche de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars, *Le Fil* s'intéresse au problème de l'eau dans les territoires palestiniens occupés. PAGE 7.

COUP DE PROJECTEUR

Renvois forcés de Roms au Kosovo, emploi meurtrier d'armes à impulsion électrique aux États-Unis, recours à la torture dans le sud de la Thaïlande, long combat contre l'impunité au Guatemala : lisez les articles consacrés à ces sujets et passez à l'action en PAGES 8, 18 ET 19.



QUESTIONS ET RÉPONSES

Jenni Williams, défenseure des droits humains récompensée pour son action, dirigeante du mouvement civique féminin WOZA, parle aux membres d'Amnesty International du combat pour le changement dans son pays, le Zimbabwe. PAGE 13.



PAGE ACTION

Vous vous interrogez sur les actions Art vu du ciel mais ne savez pas où vous adresser ?

Découvrez nos conseils pratiques en PAGE 14.



GUERRE DANS L'EST DU CONGO

Explorez les différents aspects de la situation actuelle en République démocratique du Congo, et en particulier les racines du conflit. PAGE 15.



NI EXCUSES, NI TERGIVERSATIONS
IL FAUT PROTÉGER LES CIVILS EN RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AMNESTY
INTERNATIONAL



FAITES PASSER LE MESSAGE

Dans ce numéro, nous proposons un poster réclamant la protection des civils en République démocratique du Congo. De l'autre côté, vous trouverez un poster « *Les femmes font l'histoire* » pour mieux célébrer le 8 mars, Journée internationale de la femme.

APPELS MONDIAUX
LISEZ, DISTRIBUEZ ET AGISSEZ
VOIR NOTRE ENCART

Dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant de la gauche :
 De jeunes Palestiniennes tiennent tête à un soldat israélien à un poste de contrôle de Hébron (décembre 2005) ;
 Rita Mahato Chamar, défenseure des droits humains, Népal (novembre 2008) ;
 Une Pakistanaise brandissant une pancarte pendant une manifestation contre les crimes « d'honneur », à Multan (octobre 2004) ;
 Une élève de l'école République du Panama, à Port-au-Prince, Haïti (septembre 2007) ;
 Une réunion de la Campagne pour l'égalité en Iran (juillet 2007)
 Une femme appartenant au syndicat UNISON se joint au défilé de l'Europride à Londres (Royaume-Uni).

© AP/PA Photo/Nasser Shiyoukhi



© Dixie



LES FEMMES FONT L'HISTOIRE

LE 8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME, NOUS CÉLÉBRERONS LES LUTTES HISTORIQUES MENÉES PAR LES FEMMES AU FIL DES SIÈCLES POUR L'ÉGALITÉ ET LA JUSTICE.

Le 8 mars 1857, à New York (États-Unis), des ouvrières de l'habillement manifestent pour revendiquer de meilleures conditions de travail, une journée de travail de dix heures et des droits égaux à ceux des hommes. La police disperse les manifestantes. Cinquante et un ans plus tard, le 8 mars 1908, 15 000 ouvrières new-yorkaises de l'habillement défilent pour réclamer le droit de vote et la suppression des ateliers pratiquant la surexploitation et du travail des enfants.

Aujourd'hui, la Journée internationale de la femme est célébrée à cette date par des groupes de défense des femmes dans le monde entier. Elle est commémorée aux Nations unies et a été décrétée jour férié dans de nombreux pays.

Il y a eu d'énormes changements dans le domaine des droits des femmes au cours du siècle écoulé. Dans de nombreux pays, les femmes participent activement au processus politique et ont avancé à grands pas vers l'égalité économique. Dans le monde entier ont été adoptés des accords légalement contraignants visant à protéger et à faire progresser les droits des femmes.

Si les femmes font l'histoire, elles ne choisissent ni ne créent les circonstances dans lesquelles elles agissent. En période d'insécurité sociale, par exemple – en particulier quand les tensions dégènèrent en conflit armé –, les femmes subissent presque invariablement une augmentation de la violence sexuelle.

En Sierra Leone, on estime qu'un tiers des femmes et des filles ont été violées ou victimes d'une autre forme de violence sexuelle pendant le

conflit armé qui a fait rage dans le pays de 1991 à 2002. Tous les principaux groupes armés participant au conflit – forces gouvernementales, milices civiles et factions armées ennemies – se sont rendus coupables de ces crimes. La Commission sierra-léonaise de la vérité et de la réconciliation a déclaré à ce propos : « *De toute évidence, des femmes et jeunes filles ont été systématiquement prises pour cibles et violées ou agressées sexuellement en application d'une politique délibérée.* »

La violence sexuelle est aussi intimement liée à l'insécurité et à la pauvreté. En Haïti, par exemple, de nombreuses filles, ne pouvant assumer leurs frais de scolarité, acceptent sous la contrainte de subir diverses formes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles en échange de cadeaux et d'argent destiné à leur éducation. D'autres sont violées dans des rues où un éclairage suffisant n'a jamais été installé, faute de moyens ou de volonté.

Le cas de Blanche est très représentatif. Un soir, la jeune fille, alors âgée de seize ans, a quitté le domicile de sa grand-mère, à Port-au-Prince. Comme beaucoup d'autres écoliers habitant des quartiers privés d'électricité, elle s'apprêtait à faire ses devoirs à la lumière d'un des rares lampadaires des environs. Pendant qu'elle étudiait, des hommes se sont approchés et ont braqué des armes à feu sur elle ; l'un d'eux lui a arraché ses vêtements et l'a violée. Des voisins ont fini par aider Blanche à rentrer chez elle. Sa grand-mère l'a emmenée dans un centre de santé, mais l'a dissuadée de signaler l'agression à la police. Elle pensait que cela ne servirait à rien, car Blanche ne connaissait pas le nom de ses agresseurs.



© DR



© AP/PAPphoto/Ariana Cubillos



© Jess Hurd/reportdigital.co.uk

LES FEMMES AGENTS DU CHANGEMENT

Dans le monde actuel, l'insécurité sociale prend parfois la forme de violences contre les femmes, mais celles-ci, individuellement et collectivement, ont surmonté d'énormes obstacles et amélioré les sociétés où elles vivent.

Doreen Lawrence, dont le fils Stephen a été tué en 1993 à Londres, était convaincue qu'on ne leur avait pas fait justice, à elle et à ses proches, parce qu'ils étaient noirs. Doreen, Neville (le père de Stephen), et d'autres ont accusé de racisme la police métropolitaine, force de police la plus importante du Royaume-Uni, et mené un long et difficile combat pour faire éclater la vérité. Le rapport MacPherson, issu d'une enquête publique sur la mort de Stephen, a conclu que « *le racisme institutionnel [...] existe dans la police métropolitaine comme dans d'autres services de police et d'autres institutions du pays tout entier* ». La campagne menée par les Lawrence a fait évoluer le maintien de l'ordre, la législation et les politiques gouvernementales.

Au Liberia, des femmes ayant combattu comme enfants soldats cherchent à obtenir justice pour celles qui ont subi la violence pendant le conflit. Des conflits ont fait rage dans ce pays entre 1989 et 1997, puis de nouveau entre 1999 et 2003. On estime que les femmes représentaient plus de 30 % des troupes, certaines étant placées à la tête d'unités, d'autres étant espionnes, cuisinières ou porteuses. Florence Ballah et Jackie Redd ont été enlevées à leur domicile par des groupes armés, et ont combattu pour des factions ennemies durant le conflit. Elles se sont désormais rapprochées pour œuvrer en faveur d'une vie meilleure pour les femmes du Liberia. La réprobation sociale contribue grandement à empêcher les femmes de se réinsérer dans la société et de signaler les actes de violence sexuelle. Florence et Jackie, qui ont contribué au film documentaire *Women of Liberia: Fighting for Peace*, s'efforcent de mettre fin à l'opprobre associé à la violence sexuelle en parlant sans fard de ce qui leur est arrivé. « *Au début, les gens nous disaient que ce n'était pas bien de parler [ouvertement] de viol, a expliqué Florence Ballah à Amnesty International. Mais je veux me montrer à visage découvert.* »



© Campaign for Equality, photo by R. Asgarizadeh





Leur courage a incité de nombreuses autres femmes à raconter ce qu'elles avaient vécu et à ouvrir de nouveaux horizons. « Si je raconte mon histoire et que j'écoute celles des autres, nous pleurons ensemble, nous a dit Jackie Redd. [Et puis] nous nous réunissons et décidons de ce que nous voulons pour notre pays et pour les femmes du Liberia, parce que nous sommes concernées par la prise de décisions, et que nous avons des droits. »

CONTRAINTES AU SILENCE

Dans de nombreuses situations, des femmes s'efforcent de changer la société mais leur voix n'est pas entendue. Soit on ne les écoute pas, soit l'État et la société essaient de les museler.

Au Népal, la violence contre les femmes est répandue, bien que la présence publique des femmes se soit renforcée depuis la fin de la monarchie, en 2006. Les défenseuses des droits humains qui luttent contre les violences faites aux femmes sont harcelées, intimidées et brutalisées par les agents gouvernementaux et non gouvernementaux. En juin 2008, par exemple, près de 65 hommes se sont présentés au Centre de réadaptation pour femmes du district de Siraha et ont menacé son personnel. Rita Mahato Chamar, la conseillère du centre en matière de santé, a été menacée de viol, de mort et d'enlèvement.

En Iran, les militantes de la Campagne pour l'égalité sont régulièrement harcelées par les autorités de l'État parce qu'elles revendiquent la fin de la discrimination légalisée contre les femmes. Les femmes iraniennes se voient refuser l'égalité de droits. De ce fait, beaucoup d'entre elles sont démunies face à la violence familiale et n'ont pas un accès égal à la justice.

La campagne proteste contre l'inégalité inscrite dans la loi. Ses bénévoles parcourent l'Iran en faisant signer leur pétition et en informant de leurs droits les femmes des différentes régions. Ses militantes sont constamment prises pour cible par les autorités iraniennes : en 2008, Parvin Ardalan, Nahid Keshavarz, Jelveh Javaheri et Maryam Hosseinkhah ont été condamnées à six mois d'emprisonnement pour avoir contribué à des sites web appartenant à la campagne et à une autre organisation de femmes. Elles sont actuellement libres, dans l'attente de la décision qui sera rendue en appel au sujet de leur condamnation. Plus de 50 femmes ont été arrêtées par les autorités. Le site web de la campagne a été bloqué à plusieurs reprises, et les militantes se sont vu interdire tout déplacement en dehors de l'Iran. Malgré tout, elles continuent à lutter pour le changement.

Dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant de la gauche :

Femmes manifestant au Panama en faveur des droits des femmes (avril 2006)

Au Caire, en Égypte, des manifestantes protestent contre les agressions sexuelles dont des femmes auraient été victimes (novembre 2006) ;

Des militantes pour les droits des femmes devant la chambre de la Cour suprême à Johannesburg, Afrique du Sud (février 2006).

Dans chaque pays, des femmes imaginatives, courageuses et déterminées construisent un monde meilleur. Leur voix doit être entendue. Leur contribution doit être reconnue et encouragée. On ne peut mettre un terme aux atteintes aux droits humains sans la participation active des personnes touchées, qui sont, dans de très nombreux cas, des femmes ou des jeunes filles. ■

AGISSEZ !

Amnesty International célèbre et soutient la Journée internationale de la femme en menant des actions diverses dans le monde entier. Vous pouvez participer à toutes ces actions. Si vous voulez, par exemple, agir en faveur des femmes de la Campagne pour l'égalité, c'est possible !

Demandez aux autorités iraniennes d'abandonner toutes les charges retenues contre ces militantes. Priez-les de mettre un terme aux arrestations et au harcèlement des défenseuses des droits humains. Exhortez-les à revoir la législation iranienne afin d'éliminer toute disposition qui inscrit dans la loi une discrimination envers les femmes.

Veuillez écrire au responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi,

Head of the Judiciary,

Howzeh Riyasat-e Goveh Qazaiyeh (Office of the Head of the Judiciary)

Pasteur St., Vali Asr Ave. south of Serah-e Jomhouri,

Tehran 1316814737,

Iran

Visitez www.amnesty.org/fr/svaw : vous y trouverez des informations sur les actions auxquelles vous pouvez vous associer avant le 8 mars.

Fillette dans la cour d'une école en zone rurale, près de Cayes Jacmel, Haïti (mars 2008).

© Amnesty International

Stéphanie*, aujourd'hui âgée de dix-neuf ans, a commencé à travailler comme domestique quand elle en avait douze. Pour financer ses études, elle était également vendeuse ambulante. En février 2007, pendant le carnaval, un soir où elle rentrait chez elle avec ses invendus et le produit des ventes de la journée, elle a été agressée par trois hommes en cagoule. Ils l'ont violée en menaçant d'une arme et lui ont volé sa marchandise et son argent.

Stéphanie n'a raconté cet épisode à personne dans la maison où elle vit et travaille. Elle a déclaré à Amnesty International : « Je n'arrive pas à aller à la police parce que j'ai vraiment peur. Mes agresseurs m'ont menacée pour que je ne les dénonce pas, alors que je ne les connaissais même pas [...]. Tout ça est tellement humiliant [...]. J'ai dû me taire ».

Stéphanie travaille toujours comme employée de maison mais, comme elle a perdu beaucoup d'argent lors de l'agression, elle n'a plus les moyens de payer ses frais de scolarité et elle a dû abandonner ses études. Elle a expliqué à Amnesty International qu'elle craint en permanence que ses agresseurs ne lui infligent des représailles et que ses proches ne la rejettent s'ils venaient à apprendre les faits.



« J'AI DÛ ME TAIRE... »

LA VIOLENCE SEXUELLE CONTRE LES FILLES PENDANT LE CARNAVAL EN HAÏTI

*le nom a été changé

La violence sexuelle au sein du foyer, du village ou du quartier est omniprésente en Haïti. S'il y a peu d'informations fiables sur l'ampleur du problème, il apparaît clairement que certains facteurs augmentent le risque d'agression. La jeunesse est ainsi un important facteur de risque. Les chiffres de la violence sexuelle contre les jeunes filles communiés par des organisations soutenant les victimes de ce type de sévices sont alarmants : dans plus de la moitié des viols signalés ces quatre dernières années, la victime était âgée de dix-huit ans ou moins.

Les organisations féminines et d'autres ONG se sont par ailleurs alarmées des très nombreux viols signalés chaque année à l'époque du carnaval. En février 2007, par exemple, 50 viols de femmes et fillettes auraient eu lieu en seulement trois jours à Port-au-Prince. Les entretiens d'Amnesty International avec des victimes de violences sexuelles et des travailleurs sociaux ont permis de repérer un procédé systématique : des bandes dispersent les petits attroupements en brandissant des armes à feu. Une fois que les femmes ou jeunes filles sont isolées, les hommes de la bande les enlèvent et les violent, toujours sous la menace d'une arme.

Ces dernières années, les autorités ont pris des mesures qui répondent à la nécessité de

lutter contre la violence envers les femmes et les filles. En 2005, par exemple, un Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes, couvrant la période 2006-2011, a été adopté. Sa mise en œuvre permettrait d'améliorer de façon importante la prévention et la répression de la violence contre les femmes et les filles. Dans les faits, cependant, le système judiciaire reste faible et largement inefficace, et les effectifs de l'unité de police chargée de la protection des mineurs sont très insuffisants ; en mars 2008, 12 agents étaient censés couvrir le pays tout entier.

Les conséquences de la violence sexuelle sur la santé sont profondes et durables. Outre les blessures physiques immédiates, il en résulte parfois des grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles, y compris par le VIH, et des troubles psychologiques. Tout cela peut avoir de graves effets sur des jeunes filles. Une grossesse non désirée peut entraîner l'interruption de la scolarité ou l'exclusion permanente d'un établissement scolaire. Cela peut par la suite rendre encore plus fortes les discriminations liées au genre et aggraver la pauvreté parmi les femmes et les filles.

La situation d'insécurité que connaît Haïti depuis une décennie suscite une grande inquiétude dans le monde entier. Le pays

continue à se débattre avec les difficultés considérables rencontrées pour renforcer les institutions démocratiques, maintenir l'ordre public et reconstruire le pays à la suite de plusieurs catastrophes dévastatrices. Dans ce contexte, de toute évidence, la communauté internationale doit se donner pour priorité de soutenir les efforts visant à renforcer le développement, la bonne gouvernance et l'état de droit en Haïti. Il ne saurait cependant y avoir de sécurité si le risque d'actes de violence ou les conséquences de ceux-ci empêchent une large portion de la population de participer pleinement à la vie en société. On ne peut plus fermer les yeux sur les violences sexuelles infligées aux jeunes Haïtiennes. ■

Agissez maintenant en signant la carte postale ci-jointe et en l'envoyant aux autorités haïtiennes, qui sont invitées à mettre en œuvre le Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes et à faire cesser le scandale persistant de la violence contre les filles en Haïti. Cette carte les engage en particulier à mobiliser toutes les ressources requises pour protéger les filles et les femmes de la violence sexuelle pendant le carnaval.



Rendez-vous sur www.amnesty.org/livewire pour savoir ce que font les membres du mouvement, regarder des séquences vidéo et écouter des clips audio enregistrés lors d'actions, de missions, de réunions et de manifestations.

AGENDA

Du 27 janvier au 1^{er} février, vous aurez sur le blog d'Amnesty International des nouvelles du Forum social mondial qui se tient à Belém, au Brésil. Le Forum social mondial est un espace de rencontre essentiel pour les mouvements sociaux, les citoyens et les ONG militant pour davantage de justice sociale et environnementale.

UN POST DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

« En fin de matinée, nous avons entendu des coups de feu au loin, du côté congolais de la frontière. Dans les deux heures qui ont suivi, la fusillade s'est rapprochée. À midi et demi, ça tirait à 2 km de l'endroit où nous étions.

Vers 13 h, nous regardions le pont depuis la route ; nous avons vu le flux de réfugiés s'interrompre brutalement. Lorsque tous les gens présents sur la route se sont trouvés de ce côté-ci du pont, un policier nous a dit qu'il ne restait plus personne, et nous avons compris que le CNDP s'était emparé d'Ishasha, côté RDC. »



Post d'Andrew Philip, chercheur à Amnesty International, à la frontière entre République démocratique du Congo et Ouganda.

La délégation d'Amnesty International recueille les témoignages de réfugiés congolais, camp de Nakivale, Ouganda (novembre 2008).

VIDÉOS

Quelque 150 militants se sont rassemblés à Londres pour demander que la protection des civils dans l'est de la République démocratique du Congo soit assurée de manière urgente et efficace. Regroupés devant la résidence du Premier ministre britannique, au 10 Downing Street, ils ont exhorté ce dernier à prendre immédiatement des mesures décisives.

À LA FRONTIÈRE DE GAZA

« Les autorités israéliennes n'autorisent ni les organisations de défense des droits humains ni les médias à pénétrer dans la bande de Gaza. [...] Comme nous ne pouvons pas entrer à Gaza, nous nous contentons de parler aux gens par téléphone. Ce que j'entends sur place, c'est que la situation est un véritable désastre humanitaire. La particularité de ce conflit, c'est que la population civile ne peut pas trouver refuge ailleurs. Aucune portion de la bande de Gaza n'est sûre. C'est un tout petit territoire très densément peuplé. »

Donatella Rovera, chercheuse d'Amnesty International sur Israël et les territoires palestiniens occupés, depuis le sud d'Israël.

AUX NATIONS UNIES, UNE DÉCLARATION CONTRE LA DISCRIMINATION

« Je suis à New York pour la présentation à l'Assemblée générale des Nations unies de la déclaration conjointe sur les droits humains, l'orientation sexuelle et l'orientation de genre. Ça n'a pas l'air très important, une déclaration. Ce n'est pas un de ces textes, les résolutions, par exemple, qui retiennent d'habitude notre attention aux Nations unies. Mais c'est pourtant un immense pas en avant pour les droits des LGBT. »

Kate Sheill, coordonnatrice de l'équipe Discrimination liée à l'identité, blog tenu depuis l'ONU (New York).



PASSEZ À L'ACTION

MYANMAR CINQUANTE-NEUF ANS DE PRISON POUR FAIRE TAIRE UN COMIQUE

ZARGANAR

Zarganar, comique, acteur et réalisateur très apprécié, critique déclaré de la junte militaire au pouvoir au Myanmar, a été condamné fin novembre à une peine d'emprisonnement d'une durée totale de cinquante-neuf ans. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Après le passage du cyclone Nargis, qui a frappé le Myanmar en mai 2008, Zarganar a impulsé des initiatives visant à collecter des fonds auprès de donateurs privés et à distribuer des secours. Il a été arrêté le 4 juin 2008 pour sa participation à l'action humanitaire bénévole, après avoir critiqué dans des entretiens accordés à des médias étrangers le comportement du gouvernement face à la crise. Zarganar avait alors donné sur l'ampleur du désastre des informations dissimulées par les médias du Myanmar, que les autorités contrôlent de près. Lui-même et d'autres bénévoles ont recueilli des éléments sur les suites du cyclone et sur les opérations bénévoles de secours, rassemblant des séquences vidéo et des photos des zones touchées. Au moins 21 autres bénévoles ont été arrêtés pour avoir aidé des rescapés du cyclone.

Les cinquante-neuf ans d'emprisonnement auxquels Zarganar a été condamné comportent trois peines de quinze ans qui punissent des atteintes à la loi sur les communications électroniques. Amnesty International a des raisons de croire qu'il est en mauvaise santé et qu'il risque d'être torturé et de subir d'autres mauvais traitements. Zarganar est actuellement incarcéré à la prison de Myitkyina, dans l'État kachin (nord du pays) ; toute visite impose un trajet d'environ quatre jours à sa famille, qui réside à Yangon. Au Myanmar, c'est souvent la famille qui fournit des médicaments aux prisonniers et complète leur alimentation, ce qui est très difficile à faire quand des personnes sont emprisonnées loin des leurs.

Veillez écrire afin de demander la libération immédiate et sans condition de Zarganar. Exhortez le gouvernement du Myanmar à cesser d'incarcérer quiconque pour des raisons d'opinion et d'utiliser abusivement les lois sécuritaires pour réprimer toute expression pacifique d'opinions divergentes.

Envoyez vos appels au ministre de l'Information :

Brigadier-General Kyaw Hsan
Minister of Information
Ministry of Information
Bldg. (7), Naypyitaw
Myanmar

Courriers électroniques : Media.moi@mptmail.net.mm
Fax : +95 67 412 363

Formule d'appel : *Dear General*, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)



VENEZUELA UNE VICTIME DE VIOL PRIVÉE DE JUSTICE

ALEXANDRA HIDALGO

Le 21 mai 2004, à Caracas, capitale du Venezuela, Alexandra Hidalgo a été forcée sous la menace d'une arme de sortir de sa voiture. Ses ravisseurs l'ont fait monter dans une camionnette, lui ont bandé les yeux et l'ont conduite dans un lieu isolé. Pendant sept heures et demie, plusieurs hommes, parmi lesquels elle a reconnu son ancien mari, lui ont fait subir des viols et des tortures. Vers 23 h 30, elle a été reconduite dans le centre de Caracas où elle a été abandonnée, les yeux toujours bandés, devant l'école de sa fille.

Moins de deux mois avant cette agression, Alexandra Hidalgo avait divorcé d'Ivan Sosa Rivero après quatorze ans de mariage ; elle avait subi de nombreuses violences physiques, psychologiques et sexuelles. Ivan Sosa Rivero, lieutenant-colonel dans l'armée vénézuélienne, a nié toute participation à l'enlèvement. Quand son ex-femme, face à lui, a affirmé l'avoir reconnu au cours de l'agression, il aurait menacé de les tuer, elle et leurs enfants, si elle parlait.

Malgré cela, Alexandra Hidalgo a trouvé sur le téléphone mobile d'Ivan Sosa Rivero des éléments compromettants qui ont aidé à obtenir son arrestation. Il a été inculpé d'enlèvement, de viol et de complicité de vol de véhicule avec circonstances aggravantes, et incarcéré pendant plus de quatre mois. Il n'a cependant jamais été traduit en justice : ses avocats ont obtenu le report de quatorze audiences. Libéré sous conditions en avril 2005, il est entré en clandestinité. Il n'a pas été repris.

Deux des autres agresseurs ont été condamnés à huit ans de prison ; deux autres hommes ont été acquittés et le sixième se cache. Alexandra Hidalgo vit dans la peur de son ex-mari et affirme qu'il a été vu devant son immeuble en avril 2008.

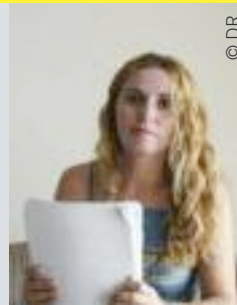
Veillez écrire au ministre de l'Intérieur et de la Justice pour lui demander de veiller à ce que les agresseurs présumés soient déférés à la justice. Dites-vous préoccupé(e) pour la sécurité d'Alexandra Hidalgo et de ses enfants.

Envoyez vos appels à :

Tarek El Aissami
Ministerio del Poder Popular para Relaciones Interiores y Justicia,
Av. Urdaneta, Esquina Platanal
Edif. Sede MIJ, Piso 1
Carmelitas, Caracas
Apartado Postal 1010^o
Venezuela

Fax: +58 (212) 5061685

Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro* / Monsieur le Ministre,



PROTÉGEZ LES JEUNES HAÏTIENNES CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES !

HALTE À LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

AMNESTY INTERNATIONAL



ZIMBABWE : LA FAIM N'EST PAS UN INSTRUMENT POLITIQUE

AMNESTY INTERNATIONAL



APPELS MONDIAUX D'AMNESTY INTERNATIONAL

■ GRETA BAGHDASARYAN LUTTE POUR SES DROITS ; ELLE A SUBI LA VIOLENCE DOMESTIQUE PENDANT DES ANNÉES.

■ MUHAMMAD HAYDAR ZAMMAR A ÉTÉ CONDAMNÉ À DOUZE ANS DE PRISON À L'ISSUE D'UN PROCÈS INIQUÉ.

■ ABUNE ANTONIOS, QUATRE-VINGT-UN ANS, EST MAINTENU EN DÉTENTION POUR AVOIR PRATiqué SA RELIGION.

■ ALEXANDRA HIDALGO SE BAT POUR OBTENIR JUSTICE APRÈS AVOIR ÉTÉ ENLEVÉE, TORTURÉE ET VIOLÉE.

■ ZARGANAR, PRISONNIER D'OPINION, EST CONDAMNÉ À CINQUANTE-NEUF ANS DE PRISON POUR AVOIR EXERCÉ SON DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION.

VOUS POUVEZ LES AIDER.

VEUILLEZ DÉTACHER CES APPELS MONDIAUX – PHOTOCOPIEZ-LES ET DIFFUSEZ-LES. EN ÉCRIVANT UNE LETTRE, VOUS POUVEZ CHANGER UNE VIE.

LES LETTRES N'ONT PAS BESOIN D'ÊTRE LONGUES OU DÉTAILLÉES – TOUTES LES LETTRES ONT LEUR UTILITÉ. ÉCRIVEZ EN ANGLAIS, DANS VOTRE PROPRE LANGUE OU DANS CELLE DE LA PERSONNE VISÉE PAR L'APPEL. VEUILLEZ DONNER LE NOM COMPLET DE LA PERSONNE EN FAVEUR DE LAQUELLE VOUS ÉCRIVEZ, ET TRANSMETTRE À AMNESTY INTERNATIONAL UNE COPIE DE TOUTE RÉPONSE REÇUE.

MERCI D'AGIR DÈS MAINTENANT.

PROTÉGEZ LES JEUNES HAÏTIENNES CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES !

AMNESTY
INTERNATIONAL



Madame la Première ministre,

Je me permets de vous écrire afin de vous faire part de ma profonde inquiétude face au niveau élevé de la violence sexuelle contre les jeunes filles en Haïti, en particulier pendant le carnaval. Si l'ampleur réelle de cette violence n'est pas connue, tous les ans, rien qu'à Port-au-Prince, des dizaines de filles signalent qu'elles ont été violées sous la menace d'une arme par des groupes de jeunes gens.

Je vous prie donc instamment de mettre en œuvre, avec le soutien d'autres membres du gouvernement haïtien et de la communauté internationale, toutes les mesures nécessaires pour lutter contre le viol et pour protéger le droit des mineures de vivre à l'abri de la violence.

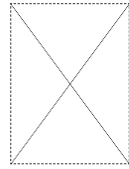
Je vous demande également, à vous-même ainsi qu'aux autres membres concernés du gouvernement haïtien, de faire en sorte que les agresseurs soient déferés à la justice et que les victimes reçoivent le soutien dont elles ont besoin ainsi que des réparations dignes de ce nom.

Veillez agréer, Madame la Première ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____



Première ministre

Son Excellence Madame Michèle D. Pierre-Louis

La Primature

Route de Bourdon, Impasse Prosper n°1

(Villa d'Accueil)

Port-au-Prince

Haïti

Photo : Carnaval, Port-au-Prince, Haïti, 2005. © Dieter Telemans/Panos Pictures. Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, R.U. www.amnesty.org Index : AMR/36/001/2009.

ZIMBABWE LE TEMPS EST VENU DE RENDRE DES COMPTES

AMNESTY
INTERNATIONAL



Monsieur le Président,

Je suis préoccupé(e) par l'insécurité alimentaire qui règne au Zimbabwe. Selon le Programme alimentaire mondial, cinq millions de personnes environ avaient besoin d'une aide alimentaire à la fin de l'année 2008.

Le gouvernement utilise la nourriture comme outil politique dans les zones rurales. Il se sert des chefs traditionnels et des militants locaux de la ZANU-PF pour empêcher les opposants présumés à ce parti de bénéficier de maïs subventionné ou distribué sous forme d'aide. C'est un élément de sa stratégie de consolidation de la base rurale de soutien à la ZANU-PF.

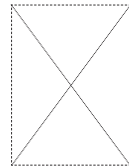
Je vous demande instamment de veiller à ce qu'une enquête soit menée sur les allégations de distribution alimentaire discriminatoire dont Amnesty International se fait l'écho depuis 2004, et à ce que des mécanismes de responsabilisation – notamment un médiateur – soient mis en place afin que la nourriture subventionnée par le gouvernement et l'aide alimentaire soient distribuées de manière non partisane.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____



Hon. Lovemore Moyo, MP

Speaker of the House of Parliament

Nelson Mandela/3rd Street

Box CY 298

Causeway

Harare

Zimbabwe

Photo : Des enfants ramassent du maïs tombé d'un camion (Matabeleland-Sud, Zimbabwe, mars 2005) © Reuters. Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, R.U. www.amnesty.org Index : AFR 46/005/2009.

SYRIE NOUVEAU PROCÈS OU LIBÉRATION



© DR

MUHAMMAD HAYDAR ZAMMAR

Muhammad Haydar Zammar, citoyen allemand d'origine syrienne, continue à purger une peine de douze ans d'emprisonnement pour appartenance présumée à l'organisation interdite des Frères musulmans. Amnesty International demande encore une fois que cet homme soit libéré ou bénéficie dans les meilleurs délais d'un nouveau procès qui respecte les normes d'équité.

En février 2007, Muhammad Zammar a été condamné par la Cour suprême de sûreté de l'État à l'issue d'un procès inique. Aucune preuve de son appartenance aux Frères musulmans n'a été présentée au tribunal, et l'organisation elle-même a nié que Muhammad Zammar en ait été membre ou ait eu des liens suivis avec ce mouvement ou l'un de ses membres. En juin 2007, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a conclu que Muhammad Zammar était détenu arbitrairement car son procès n'avait pas été conforme aux normes d'équité, et a prié les autorités syriennes de « remédier à cette situation ». Amnesty International n'a pas connaissance de mesures prises dans ce sens par les autorités.

Muhammad Zammar a été arrêté au Maroc et transféré de force en Syrie en décembre 2001, apparemment dans le cadre du programme de « restitutions » mis en place par les États-Unis. Il a été maintenu en détention provisoire pendant près de cinq ans, la plupart du temps au secret et à l'isolement, dans les locaux de la tristement célèbre Section Palestine, une branche du Service des renseignements militaires à Damas. Il a été soumis à la torture et à d'autres types de mauvais traitements en détention. **Veillez écrire aux autorités syriennes en leur demandant de faire le nécessaire pour que Muhammad Zammar bénéficie dans les plus brefs délais d'un nouveau procès, devant un tribunal dont les procédures respectent les normes internationales d'équité, ou de le relâcher.**

Envoyez vos appels au président syrien :

President Bashar al-Assad

Presidential Palace

al-Rashid Street

Damas

Syrie

Fax : + 963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Excellence,

ÉRYTHRÉE UN RESPONSABLE RELIGIEUX PERSÉCUTÉ

ABUNE ANTONIOS

Abune Antonios, âgé de quatre-vingt-un ans, est l'un des quelque 2 000 membres de groupes religieux actuellement incarcérés en Érythrée. Assigné à résidence le 13 janvier 2006, il a été transféré le 28 mai 2007 vers un lieu gardé secret à Asmara, la capitale érythréenne. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, car elle estime qu'il est uniquement maintenu en détention pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression et de religion. Ces deux droits sont garantis par la Constitution érythréenne qui, bien que ratifiée, n'est toujours pas appliquée.

En 2003, Abune Antonios a été intronisé patriarche de l'Église orthodoxe érythréenne à Asmara. Sa résistance à l'ingérence du gouvernement dans les affaires religieuses est allée croissante et, en 2004, il a protesté contre l'incarcération de trois prêtres orthodoxes maintenus en détention secrète. En janvier 2005, les autorités de son Église lui ont retiré ses pouvoirs exécutifs, apparemment parce qu'il avait critiqué la politique du gouvernement.

Amnesty International craint vivement pour la santé d'Abune Antonios. Il semble qu'on lui refuse les soins médicaux que nécessite son diabète. Un grand nombre des personnes arrêtées en Érythrée pour avoir pratiqué leur foi, parmi lesquelles des témoins de Jéhovah et des dizaines de chrétiens orthodoxes et de musulmans, subissent de pénibles conditions d'incarcération dans des lieux isolés : camps de l'armée, cellules souterraines et conteneurs métalliques. Certaines, gravement malades, n'ont pas été autorisées à recevoir des soins médicaux. Selon des informations reçues par Amnesty International, certains détenus étaient battus et ligotés dans des positions douloureuses.

Veillez écrire aux autorités afin de les prier de libérer le patriarche Abune Antonios immédiatement et sans condition. Tant qu'il sera en détention, il doit bénéficier sans attendre de soins médicaux adaptés, et être autorisé à s'entretenir avec sa famille et un avocat. Exprimez votre préoccupation quant à son placement arbitraire en détention, sans possibilité de contester cette mesure devant les tribunaux, au mépris de la Constitution et de la législation érythréennes.

Envoyez vos appels à la ministre de la Justice :

Ms Fawzia Hashim - Minister of Justice

Ministry of Justice

PO Box 241

Asmara

Érythrée

Fax : + 2911 126 422

Formule d'appel : *Dear Minister*, /Madame la Ministre,



© DR

ARMÉNIE DISCRIMINATION DANS UNE AFFAIRE DE VIOLENCE DOMESTIQUE



© AI

GRETA BAGHDASARYAN

En 1989, encore adolescente, Greta Baghdasaryan a été violée par un homme qu'elle connaissait depuis trois ans. Apprenant qu'elle était enceinte, le violeur l'a conduite dans le village isolé où vivaient ses parents afin de garder la grossesse secrète. Ils se sont ensuite mariés.

Dans un entretien accordé à Amnesty International, Greta a évoqué cette grossesse qui s'est terminée en fausse couche ; son mari lui avait fait faire un long trajet à pied, sans eau, tout en la frappant avec une branche. Ensuite, pendant onze ans, elle a connu le viol, les coups et d'autres formes de violence. Elle a quitté son mari en 2001 après qu'il l'eut frappée à coups de pelle. Elle avait alors eu le nez cassé et une commotion cérébrale. Revenant en 2008 sur cette période, Greta a expliqué qu'elle ne savait pas à qui s'adresser : « *Je n'ai jamais pensé que je pouvais demander de l'aide à la police, D'ailleurs, j'aurais eu peur des conséquences.* »

Comme ces mauvais traitements l'ont laissée infirme, elle ne peut pas subvenir aux besoins de ses enfants. Greta Baghdasaryan et ses enfants ne peuvent plus se rendre dans la maison familiale. Après leur divorce en 2002, son ex-mari a fait radier leurs deux fils du registre des résidents locaux, les privant ainsi de certains droits relevant de la citoyenneté. L'avocat actuel de la jeune femme pense qu'elle ne peut engager une procédure judiciaire, car les dossiers médicaux ne sont pas recevables comme éléments de preuve.

Veillez écrire aux autorités arméniennes pour les inviter à faire en sorte que Greta Baghdasaryan obtienne des réparations complètes, comportant une indemnisation ainsi que des mesures de réadaptation médicale, psychologique et sociale. Demandez qu'elle bénéficie de mesures d'assistance sociale et d'un logement adéquat, et que ses fils puissent exercer de nouveau tous les droits liés à la citoyenneté.

Envoyez vos appels au Premier ministre :

Prime Minister Tigran Sargsyan

Government Building 1

Republic Square

Yerevan 0010

Arménie

Formule d'appel : *Dear Prime Minister*, / Monsieur le

Premier ministre,



L'EAU, UNE QUESTION CRITIQUE POUR LES PALESTINIENS

Le droit à l'eau est universel. Sans eau, hommes et femmes perdent leurs moyens de subsistance, sont forcés de quitter leurs terres, meurent. Un habitant de la planète sur huit n'a pas accès à l'eau salubre. La pénurie d'eau salubre et accessible influe sur le droit des personnes à la vie et à l'alimentation et sur leurs droits au logement, à l'éducation et à l'autodétermination.

Les Palestiniens des territoires occupés souffrent depuis longtemps d'un approvisionnement en eau insuffisant. Le développement socioéconomique s'en trouve entravé. Des problèmes d'hygiène et de santé apparaissent. Le manque d'eau est l'un des facteurs qui prive les Palestiniens de leur droit à un niveau de vie décent. Cette situation est essentiellement due à une politique de l'eau discriminatoire à l'égard des Palestiniens des territoires occupés qui fait partie d'un ensemble de pratiques abusives de la part de la puissance israélienne occupante.

Le blocus imposé par Israël à Gaza ces trois dernières années est venu aggraver les difficultés rencontrées depuis longtemps en matière d'approvisionnement en eau. Le réseau d'alimentation de Gaza fournit dans le meilleur des cas une eau de mauvaise qualité, dont 80 % est impropre à la

consommation humaine ; le conflit récent a considérablement aggravé la situation. Les raids aériens israéliens ont endommagé des conduites desservant des quartiers très peuplés, par exemple le camp de réfugiés de Nuseirat, détruit un puits dans la ville de Jabalia et détérioré en de multiples points le réseau d'assainissement, créant de graves risques sanitaires. En janvier 2009, 500 000 Palestiniens – un tiers de la population de la bande de Gaza – n'avaient plus accès à l'eau courante du fait des destructions.

En Cisjordanie, plus de 200 localités rurales ne sont pas reliées au réseau d'approvisionnement en eau. Les habitants sont ravitaillés par camion-citerne, à un prix qui s'est considérablement accru en raison des restrictions imposées par l'armée israélienne à la circulation des véhicules palestiniens.

La collecte des eaux de pluie est depuis toujours une source importante d'approvisionnement, tant pour l'usage domestique que pour le bétail et les cultures. Mais huit années consécutives de sécheresse ont restreint la quantité d'eau pluviale que peuvent recueillir les populations rurales. La pénurie s'est encore aggravée, d'autant plus que l'armée israélienne s'est employée ces dernières années à détruire les citernes



En haut : Citernes détruites, Beit Ula (mars 2008). En bas : Transport d'eau dans le village d'Aqaba (Cisjordanie) (mai 2008)

de collecte des villages palestiniens.

Le 15 janvier 2008, des militaires israéliens ont détruit neuf citernes du village de Beit Ula, situé entre Hébron et Bethléem, dans le sud de la Cisjordanie. Ces équipements avaient été construits par deux ONG locales dans le cadre d'un programme agricole financé par l'Union européenne et destiné à améliorer la sécurité alimentaire dans la région. Une déléguée d'Amnesty International a constaté sur place que les citernes avaient été démolies de façon méthodique et irréparable, et que tous les arbres des vergers alentours avaient été arrachés.

Plus au sud, à Susya, la majorité des citernes ont été détruites par l'armée israélienne en 1999 et en 2001. Celles qui restent, de même que de petites latrines, sont sous le coup d'un ordre de démolition. Um Naser, une habitante palestinienne, a déclaré à Amnesty International : « L'eau, c'est

la vie. Sans eau, on ne peut pas vivre. Ni les hommes, ni les animaux, ni les plantes. Avant, nous avions de l'eau, mais depuis que l'armée a tout détruit, nous devons l'amener de très loin. C'est très difficile, et très cher. Ils nous rendent la vie très difficile, pour nous forcer à partir. »

Les ressources en eau douce d'Israël et des territoires occupés sont pour la plupart communes mais, dans leur quasi-totalité, elles sont sous le contrôle et à l'usage d'Israël. Principale source d'approvisionnement de la Cisjordanie en eau douce, la partie ouest de la nappe aquifère montagneuse se trouve dans le sous-sol israélien et cisjordanien. Elle est alimentée principalement en Cisjordanie. Les Palestiniens ne se voient pourtant attribuer qu'une infime partie de l'eau – 22 millions de mètres cubes par an, quand Israël dispose des 340 millions de mètres cubes restants. ■

Pour en savoir plus sur les répercussions de la crise actuelle sur l'approvisionnement en eau à Gaza : www.ochaopt.org. La Journée mondiale de l'eau a lieu le 22 mars. Vous trouverez plus d'informations sur <http://www.wateraid.org>.





DES ROMS RISQUENT D'ÊTRE RENVOYÉS DE FORCE AU KOSOVO

DIX ANS APRÈS LA GUERRE, LES COMMUNAUTÉS ROMS SOUFFRENT ENCORE DE DISCRIMINATION ET D'EXCLUSION.

En juin 1999, après la fin du conflit au Kosovo, des Albanais du Kosovo ont incendié des maisons où vivaient des Roms. Considérés comme des alliés des Serbes, de très nombreux Roms ont été chassés de chez eux. Des milliers de Roms, d'Ashkalis et d'« Égyptiens » ont fui les persécutions au Kosovo pour se réfugier en Europe. Des hommes armés appartenant, semble-t-il, à l'Armée de libération du Kosovo ont enlevé plusieurs centaines de Roms. On ne les a jamais revus. Les auteurs présumés de ces enlèvements n'ont pas été traduits en justice. Nombre d'entre eux détiennent des postes importants.

D'autres Roms ont été contraints de fuir le Kosovo lors des violences interethniques de mars 2004 entre Serbes et Albanais, qui ont touché également les Ashkalis et les « Égyptiens ». L'impunité reste la règle. En juillet 2008, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe indiquait qu'un millier de cas de violences interethniques datant de cette période n'avaient toujours pas été résolus, en partie parce que la protection des témoins n'était pas assurée et que l'on craignait des actes d'intimidation.

Plusieurs États de l'Union européenne prévoient actuellement de renvoyer de force des Roms au Kosovo, où ils sont exposés à la discrimination. Si les violences interethniques ont diminué en fréquence et en intensité, les intimidations sourdes n'ont pas cessé, en particulier contre ceux qui appartiennent à des communautés minoritaires là où se fait la réinstallation.

Depuis l'année 2000, moins de 2 500 Roms sont rentrés volontairement au Kosovo. D'autres y ont été renvoyés de force. Aucun moyen n'a toutefois été dégagé pour aider à leur réinsertion dans la société. Le gouvernement du Kosovo a élaboré deux plans d'action, l'un visant à l'intégration des communautés rom, ashkali et « égyptienne », l'autre à celle des réfugiés de retour chez eux, mais ils n'ont pas été mis en œuvre.

Des dizaines de milliers de Roms pourraient être renvoyés au Kosovo en 2009. Le gouvernement kosovar dit ne pas avoir les moyens de faire face à un retour de cette ampleur.

DES DISCRIMINATIONS PERSISTANTES

Les Roms, les Ashkalis et les « Égyptiens » font toujours l'objet de discriminations. Selon des chiffres officiels, 37 % d'entre eux connaissent une extrême pauvreté (revenu quotidien inférieur à un dollar des États-Unis). Ces communautés ont été exclues des discussions de 2007 sur le statut définitif du Kosovo et des consultations de 2008 sur la cons titution. Leurs membres sont rarement présents au sein des pouvoirs locaux ou municipaux.

Environ un tiers des Roms, Ashkalis et « Égyptiens » du Kosovo ne sont enregistrés ni comme citoyens ni comme résidents. Comme les mesures qui lèveraient les obstacles à leur inscription n'ont pas encore été prises, ces personnes risquent de devenir apatrides. Elles ne peuvent ni reprendre possession de leur domicile, ni bénéficier de droits aussi fondamentaux que ceux à l'emploi, à la protection sociale, à la santé et

à l'éducation. Quant à ceux qui sont enregistrés, ils n'ont souvent pas les moyens de se soigner, les médicaments les plus courants étant trop chers pour eux. Le cas des 700 Roms déplacés dans le nord de Mitrovica est particulièrement choquant. Certains d'entre eux souffrent de maladies congénitales et de problèmes de santé durables parce qu'ils ont vécu dans des camps de personnes déplacées situés sur un terrain contaminé par le plomb.

Plusieurs États de l'Union européenne, notamment l'Allemagne – où vivaient 23 000 Roms du Kosovo –, la Belgique et la Suisse, indiquent que les Roms et les autres membres de minorités qui bénéficient actuellement d'une protection temporaire ou d'une « tolérance de séjour », comme en Allemagne, vont être renvoyés au Kosovo.

Amnesty International exhorte les États membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe à ne pas renvoyer de force des Roms au Kosovo, mais à leur apporter, ainsi qu'aux autres personnes vulnérables, une protection internationale durable, y compris en leur permettant de déposer une demande d'asile. ■

AGISSEZ

Faites clairement savoir au gouvernement allemand que les Roms du Kosovo ont besoin d'une protection internationale durable et que l'Allemagne ne doit pas les renvoyer de force au Kosovo.

Adressez vos appels

au ministre fédéral de l'Intérieur
Bundesminister des Innern
Dr. Wolfgang Schäuble
Alt-Moabit 101 D
10559 Berlin
Allemagne
Courrier électronique :
poststelle@bmi.bund.de

à la Conférence permanente des
ministres de l'Intérieur et des sénateurs
des Länder

Ständige Konferenz der Innenminister
und –senatoren der Länder
Der Vorsitzende
Senator Ulrich Mäurer
Contrescarpe 22/24
28203 Bremen
Allemagne
Courrier électronique :
office@inneres.bremen.de


© Alicia Gimenez (Romawood)



Une femme rom au village de Plementina, au Kosovo, où vivent encore de nombreux Roms déplacés (2008)

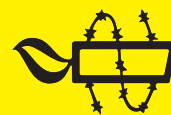


Des personnes déplacées affluent à Goma, dans l'est du Congo ©AP/PA Photo/Karel Prinsloo

A vibrant crowd of people at a festival, with a woman in a red sari in the foreground and a man in a blue turban in the background.

LES FEMMES LE FONT L'HISTOIRE

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME 2009



AMNESTY
INTERNATIONAL

NI EXCUSES, NI TERGIVERSATIONS

IL FAUT PROTÉGER LES CIVILS EN RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AMNESTY
INTERNATIONAL



JENNI WILLIAMS

Q D'où vient votre intérêt pour les droits humains ?

R De mon histoire personnelle, en premier lieu. Je viens d'une famille métissée et j'ai souffert de la discrimination raciale toute ma vie. En 2002, j'ai senti qu'il était temps de commencer à agir en faveur de changements au Zimbabwe. J'ai alors cofondé avec Sheba Dube Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA), et commencé à organiser des rassemblements de femmes dans la rue pour exiger la justice sociale.

Q Si vous pouviez susciter un changement concernant la situation des droits humains au Zimbabwe, quel serait-il ?

R Dans la société zimbabwéenne, si on ose parler de violations des droits humains, on est accusé d'être un agent de l'étranger. Critiquer le pouvoir, c'est dangereux pour les hommes comme pour les femmes. Mais pour les femmes défenseuses des droits humains, c'est encore plus dur. Si je pouvais changer une chose, je chasserais Robert Mugabe du pouvoir. Sans recourir à la violence. Si nous y arrivons, nous pourrions alors nous attaquer à tout le reste.

Q Quelles conséquences votre action a-t-elle sur votre vie ou sur votre famille ?

R Ma famille a vécu des heures extrêmement difficiles. À cause de mon travail et parce que WOZA s'engage à dire la vérité, ma famille doit rester motivée. J'ai été arrêtée 33 fois – il manque à ma famille une épouse et une mère. Mes proches doivent avoir la conviction que justice sera faite et que le sacrifice en vaut la peine. En 2003, mon fils Christopher, qui avait alors dix-huit ans, a été arrêté en même temps que moi. Le voir dans cette situation était insoutenable. J'étais si terrifiée pour lui que j'en ai oublié d'avoir peur pour moi-même. Mes arrestations sont également très difficiles à supporter pour ma mère, qui a soixante-quatorze ans.

Q Que représente Amnesty International pour vous ?

R Amnesty International est comme notre grande sœur. Quand je suis en prison, si je sais que quelqu'un, ma grande sœur, hurle pour me soutenir, informe le monde de ma situation, je me sens moins triste, moins effrayée et moins seule. Lorsque nous avons fondé WOZA dans l'idée d'en faire un mouvement non violent de désobéissance civile, les gens nous ont prises pour des folles. La société civile ne voulait rien avoir à faire avec nous avant qu'Amnesty International ne commence à parler de nous. Cela a aidé à nous établir comme défenseuses des droits humains. Sur un plan plus personnel, quand j'étais en prison, les gens d'Amnesty International appelaient ma mère tous les jours et la tenaient au courant. Ça l'a aidée à traverser cette période difficile.

Q Avez-vous un message à transmettre à nos lecteurs ?

R Nous, les femmes de WOZA, nous sommes dans les rues du Zimbabwe. Nous sommes dans les prisons du Zimbabwe. Et nous avons besoin de votre aide. Appeler la police, faxer un message de protestation, signer une carte postale – toutes ces actions font avancer les choses parce qu'elles envoient un message clair. Je suis persuadée que les appels téléphoniques reçus par la police zimbabwéenne quand j'étais en garde à vue m'ont sauvée de la torture et du viol. Vous croyez peut-être que c'est sans importance, mais le poste de police était tellement submergé d'appels qu'ils ont arrêté de décrocher le téléphone. Que faut-il en déduire ? Que parfois, il suffit de composer un numéro pour sauver quelqu'un.

Q Quel est l'enseignement le plus important que vous ayez retiré de votre action militante ?

R Que nous devons être debout. Nous devons obliger ceux qui font souffrir la population à rendre des comptes. Nous devons exiger la vérité et ne pas avoir peur. Je fais parfois des cauchemars. La peur repousse les limites de l'imagination, on finit par se faire peur à soi-même, et c'est parfois pire que ce qui se produit dans la réalité. Au lieu de laisser notre imagination nous terroriser, nous devons regarder en face la situation.



“ NOUS DEVONS OBLIGER CEUX QUI FONT SOUFFRIR LA POPULATION À RENDRE DES COMPTES. NOUS DEVONS EXIGER LA VÉRITÉ ET NE PAS AVOIR PEUR ”

JENNI WILLIAMS dirige et a cofondé WOZA, un mouvement civique et féminin zimbabwéen, comptant plus de 35 000 membres dans le pays tout entier. Ce mouvement rassemble des femmes au Zimbabwe et les encourage à se battre pour leurs droits civils et humains. WOZA a été récompensé par le cinquième prix des droits humains décerné par Amnesty International Allemagne, le 16 novembre 2008. Jenni Williams a reçu cette distinction au nom de WOZA dix jours après avoir été libérée de la prison de Mlondolozhi.

Pour lire d'autres entretiens recueillis auprès de défenseuses des droits humains, rendez-vous à l'adresse suivante : www.amnesty.org/fr/features-news-and-updates

CONSEILS PRATIQUES COMMENT RÉUSSIR UNE ACTION ART VU DU CIEL

ACTION

Le 12 juillet 2008, des militants de toute la planète ont utilisé l'art vu du ciel lors de la journée d'action mondiale d'Amnesty International pour appeler les autorités chinoises à faire vivre, après les Jeux olympiques de Pékin, un héritage positif pour les droits humains.

Ces photographies sont de superbes visuels, utilisables dans les médias ou dans des affiches de campagne. De surcroît, elles montrent aux pouvoirs en place que le thème abordé mobilise un grand nombre de personnes. Tirés de l'expérience de la journée du 12 juillet, voici quelques conseils pratiques pour celles et ceux qui souhaiteraient mettre sur pied une action Art vu du ciel.

OÙ ?

Rappelez-vous d'abord que les images d'art vu du ciel – le regroupement d'hommes et de femmes disposés de manière à lancer un message – ne sont vraiment visibles que du dessus. Il faut choisir un terrain plat, dégagé, spacieux, de préférence proche d'une construction élevée ou d'une hauteur d'où l'on peut prendre des photos. Prenez bien le temps d'observer le site. Y a-t-il des obstacles ? Où le soleil donne-t-il ? Y a-t-il des jeux d'ombre susceptibles d'avoir des répercussions sur la photo ? La photo peut-elle être prise sous un angle permettant d'obtenir une image claire et lisible ? Essayez de tirer parti du site choisi : pensez à ce qu'il représente, à son apparence générale, à ses couleurs – regardez par exemple si le fond coloré va passer inaperçu ou jurer avec les vêtements des



participants. Demandez l'autorisation d'utiliser le site suffisamment à l'avance.

LES PARTICIPANTS

L'art vu du ciel fait appel à la créativité et à la participation ; il plaît à des personnes qui ne seraient pas attirées par des actions plus traditionnelles. Vous devez faire savoir clairement aux gens que vous sollicitez quel message il s'agit de transmettre et ce que vous attendez d'eux. Un document explicatif pourrait être utile. En décidant à l'avance du nombre de participants, vous pourrez plus aisément imaginer votre motif et déterminer l'espace nécessaire. Le jour de l'action, faites en sorte que les participants soient contents d'être là. N'oubliez pas qu'une bonne ambiance est la clé d'une action réussie.

LE MOTIF

Rappelez-vous que l'essentiel est de créer une image forte qui véhicule un message bien ciblé. Marquez les coins de chaque lettre et de chaque dessin que vous souhaitez créer. Prévoyez un espace suffisant entre les différents éléments et prenez du recul pour juger de l'effet produit. Autant que possible, faites une répétition avant le jour J.

LA PHOTO

Avant de prendre les clichés, vérifiez qu'aucun objet gênant (sac à main, par exemple) n'est dans le champ. Veillez à bien cadrer les personnes qui se tiennent sur les bords. Regardez le motif créé avant de déclencher. Demandez-vous si les formes sont suffisamment nettes et distinctes. Les lettres apparaissent-elles clairement ? Prenez



plusieurs photos ; vous choisirez ensuite celle qui vous convient le mieux.

Découvrez des exemples d'actions Art vu du ciel sur www.amnesty.org/en/news-and-updates/video-and-audio

Des militants d'Amnesty International participent à la journée d'action Art vu du ciel organisée à l'occasion des Jeux olympiques de Pékin (dans le sens des aiguilles d'une montre en partant du haut) : Italie, Grèce, Taiwan et Mali, 12 juillet 2008.



LA GUERRE DANS L'EST DU PAYS

LES COMBATS REPRENENT EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. LES SOUFFRANCES SONT GRANDES. LE FIL SE PENCHE SUR LA SITUATION ACTUELLE ET SUR LES RACINES D'UN CONFLIT SANGlant, COMPLEXE ET PROLONGÉ.

Didace Namujimbo, journaliste à Radio Okapi, a été tué d'une balle dans la nuque le 21 novembre 2008. Son corps a été retrouvé devant chez lui à Bukavu, la capitale de la province du Sud-Kivu. Il était marié et père de trois enfants.

Ce meurtre rappelle celui de Serge Maheshe, un autre journaliste de la station tué à Bukavu en 2007. Radio Okapi a été créée par les Nations unies et par la Fondation Hirondelle, un organisme fondé par des journalistes suisses atterrés du rôle joué par la radio de propagande lors du génocide rwandais. « *Radio pour la paix* » dans un pays en guerre, Radio Okapi a commencé à émettre en 2002. Alors que la guerre se poursuit, les journalistes de Radio Okapi continuent d'informer, contre vents et marées.

Le 5 novembre, à Kiwanja (Nord-Kivu), des combattants d'un mouvement rebelle, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), ont fouillé systématiquement les maisons. Ils cherchaient des sympathisants des milices progouvernementales *maï maï*. Selon un témoin, un grand nombre d'hommes jeunes (des « *jeunes papas et nouveaux mariés* ») ont été enlevés et tués par balle ou à l'arme blanche. Après une nuit de carnage, 72 corps ou davantage auraient été enterrés. L'on ne connaîtra peut-être jamais le bilan exact de cette tuerie.

Présents à Kiwanja, des casques bleus se sont efforcés de protéger les milliers de civils venus se réfugier sur la base de la mission de l'ONU (MONUC), mais ils ne seraient pas intervenus pour faire cesser les homicides.

Les événements de cette nuit-là ne sont qu'un épisode d'une guerre déclenchée il y a des années et qui, à son paroxysme, entre 1996 et 2003, a mis aux prises des combattants de six pays africains, chacun avec des intérêts et des soutiens spécifiques. Une guerre marquée par les violences sexuelles contre les femmes et le recrutement d'enfants soldats. Une guerre pour le contrôle du pouvoir et des ressources, menée contre les femmes et les enfants.

REPRISE DES HOSTILITÉS

Le monde entier s'est intéressé à l'est de la République démocratique du Congo (RDC) à la fin d'octobre 2008, lorsque le CNDP a lancé une nouvelle offensive contre les forces gouvernementales. En quatre jours, le mouvement rebelle a mis en déroute l'armée nationale, s'est emparé de la ville stratégique

de Rutshuru et est parvenu à 15 kilomètres de Goma, capitale de la province du Nord-Kivu. Il a déclaré un cessez-le-feu unilatéral le 30 octobre. Tous les belligérants auraient commis des atteintes aux droits humains, notamment le recrutement forcé d'enfants, des viols, des meurtres de civils et des pillages de grande ampleur.

UNE GUERRE POUR LE CONTRÔLE DU POUVOIR ET DES RESSOURCES, MENÉE CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS.

Au moins 250 000 civils, pour la plupart des femmes et des enfants, ont dû quitter leur foyer en raison des combats, ce qui porte le nombre total de personnes déplacées dans cette province bien au-delà du million. Un délégué d'Amnesty International présent sur place a vu des milliers de personnes franchir la frontière entre la RDC et l'Ouganda. « *Certains ont la chance d'être hébergés dans de grandes tentes, mais de nombreux autres vont dormir dehors cette nuit, a-t-il déclaré le 26 novembre. Et ils n'ont souvent rien à manger et pratiquement plus rien à boire après les 20 kilomètres qu'ils ont dû parcourir à pied pour arriver jusqu'ici.* »

Cette phase du conflit a débuté dans le Nord-Kivu en août 2007, après l'échec de dispositions visant à intégrer les forces de Laurent Nkunda dans les rangs de l'armée nationale congolaise. La communauté internationale a mis en œuvre deux grandes initiatives pour tenter de faire cesser les combats. En novembre 2007, le gouvernement du Rwanda et celui de la RDC se sont engagés mutuellement à empêcher que des armes et des combattants ne passent illégalement la frontière ; les autorités congolaises ont aussi accepté de démanteler, au besoin par la force, les FDLR (voir plus loin).

LE RÔLE DES ÉTATS VOISINS

En 1998, des groupes soutenus par le Rwanda et l'Ouganda ont pris les armes contre le président de la RDC, Laurent-Désiré Kabila. Le Zimbabwe, la Namibie et l'Angola ont envoyé des troupes pour les repousser. L'année suivante, les six pays africains engagés dans le conflit ont signé un accord de cessez-le-feu à Lusaka (Zambie). Mais il a fallu attendre 2002 pour que l'Ouganda et le Rwanda retirent leurs forces.

LES FORCES ARMÉES DANS L'EST DE LA RDC

Dans l'est de la RDC, ce sont d'innombrables milices et groupes armés qui menacent les civils.

Le **Congrès national pour la défense du peuple (CNDP)** compte entre 4 000 et 6 000 combattants et affirme vouloir protéger la communauté tutsi des attaques du FDLR (voir plus loin), un groupe armé composé de Hutus du Rwanda.

Les **Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC)**, actuellement très désorganisées, constituent l'armée régulière. Peu disciplinées, elles se sont rendues responsables de nombreuses violations des droits humains.

Les **Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)** comptent plusieurs milliers de combattants, essentiellement des Hutus du Rwanda repliés en RDC en 1994. Ce sont notamment d'anciens membres des milices interahamwe et de l'ancienne armée rwandaise (ex-FAR), responsables du génocide perpétré au Rwanda.

Les **Maï Maï**, milices favorables au gouvernement, sont presque toutes regroupées au sein d'une coalition connue sous le nom de **Patriotes résistants congolais (PARECO)**. En l'absence des FARDC, ces milices sont aujourd'hui la principale force de lutte armée contre le CNDP.

La **Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC)** est autorisée à « *utiliser tous les moyens nécessaires* », y compris la force meurtrière, pour protéger les civils et le personnel humanitaire qui se trouvent sous la menace imminente de violences. À la fin de l'année 2008, quelque 17 000 soldats de la paix étaient déployés en RDC, dont 6 000 au Nord-Kivu. Le 20 novembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé par la résolution 1843 l'envoi de renforts temporaires comportant quelque 3 000 militaires et membres des unités de police.

Le gouvernement a signé en janvier 2008 un accord de paix avec plusieurs groupes armés. Le CNDP figurait parmi ceux-ci, mais pas les FDLR. Les querelles politiques ont toutefois entravé le processus de désarmement, qui n'a jamais réellement commencé. Le CNDP s'est retiré du processus de paix en avril 2008. Le cessez-le-feu a été rompu.

TOUS LES BELLIGÉRANTS AURAIENT COMMIS DES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS, NOTAMMENT LE RECRUTEMENT FORCÉ D'ENFANTS, DES VIOLS, DES MEURTRES DE CIVILS ET DES PILLAGES DE GRANDE AMPLÉUR.

Faute de démantèlement des FDLR, le CNDP et le Rwanda ont pu affirmer que le gouvernement et la communauté internationale ne faisaient rien pour protéger la communauté tutsi de la RDC. Le CNDP a exprimé sa colère, estimant que le gouvernement utilisait de toute évidence la participation de multiples milices maï maï aux négociations de Goma pour restreindre l'influence du mouvement sur le processus de paix.

Les négociations entre le CNDP et le gouvernement ont repris en janvier 2009, mais il n'est pas certain qu'elles débouchent sur une issue pacifique dans le Nord-Kivu, et l'on peut se demander si elles s'attaqueront aux causes profondes du conflit.

LES CAUSES PROFONDES DU CONFLIT

La poursuite du conflit s'explique par l'incapacité des différents acteurs, au plan tant national qu'international, à traiter ses causes premières. La faute en incombe en grande partie au gouvernement de la RDC, qui n'a pas mené à bien la réforme en profondeur dont le secteur minier, la justice et les forces de sécurité du pays ont tant besoin. Mais les donateurs internationaux, en n'insistant pas sur la nécessité de conduire une telle réforme, portent aussi leur part de responsabilité.

La question du contrôle des ressources naturelles dans le Nord-Kivu est l'une des causes profondes du conflit. La plupart des richesses minières de la province – l'or, le coltan et l'étain – se trouvent sur le territoire de Walikale, dans l'ouest de la région. Une partie des minerais est acheminée vers le Rwanda, via Goma. Le secteur minier du territoire de Walikale échappe de fait à l'autorité de l'État. De nombreuses mines sont sous le contrôle effectif de soldats de l'armée régulière entrés en dissidence ou de groupes armés, notamment les FDLR. Il est très difficile de savoir qui a des intérêts économiques dans les mines, mais des personnalités importantes, proches



© AP/PA Photo/Jerome Delay

NOUS DEMANDONS QUE LES CIVILS SOIENT PROTÉGÉS



© UNHCR/P. Taggart

Page de gauche : Un combattant du CNDP patrouille dans Rutshuru, à 80 km au nord de Goma, dans l'est de la RDC (novembre 2008).

Ci-dessus : Une femme prépare du bois pour le feu devant deux tentes du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés au camp pour personnes déplacées de Kibati, en République démocratique du Congo (novembre 2008).

des milieux gouvernementaux, ainsi que des hommes d'affaires tutsis congolais seraient concernés. Ces derniers financeraient, selon certaines rumeurs, le mouvement rebelle de Laurent Nkunda.

Le gouvernement de la RDC a signé début 2008 des contrats d'une valeur de plusieurs milliards d'euros avec un groupe de sociétés chinoises auxquelles il a concédé d'importants droits d'exploitation minière en RDC, en échange d'investissements dans la construction d'infrastructures. À peu près au même moment, le gouvernement a cherché à renforcer son contrôle sur les mines de Walikale. Ces initiatives ont inquiété les milieux qui profitaient du climat de déréglementation régnant autour des gisements de Walikale. Elles pourraient constituer l'une des raisons principales du déclenchement des hostilités. De fait, l'une des revendications de Laurent Nkunda porterait sur la renégociation des contrats avec les investisseurs chinois.

QUE DEMANDE AMNESTY INTERNATIONAL ?

Dans cet écheveau complexe d'intérêts économiques et politiques, d'alliances changeantes et de liens occultes au niveau international, la position d'Amnesty International reste claire. Nous demandons que les civils soient protégés. À court terme, cela signifie que la MONUC doit être renforcée. À plus longue échéance, il apparaît que l'on ne pourra obtenir une solution sûre et durable pour la population de l'est de la RDC que si les groupes armés sont démantelés, si l'on met un terme à la prolifération des armes et si l'on prend à bras-le-corps la question de l'impunité. Pour sortir de l'engrenage des violations massives des droits humains, il faut que leurs auteurs présumés répondent de leurs actes et que la justice passe. ■

Page précédente : Dans le camp de personnes déplacées de Kibati, au nord de Goma (RDC), des Congolais s'abritent lors d'un orage (novembre 2008).

Veillez détacher et utiliser le poster RDC en double page centrale.

ÉTATS-UNIS. LES ARMES INCAPACITANTES, UN DANGER MORTEL

Âgé de vingt et un ans, Baron Pikes est mort en janvier 2008 à Winnfield (Louisiane) après que la police lui eut envoyé neuf décharges d'une arme paralysante. Il a d'abord été visé six fois alors qu'il gisait à terre, menotté. Dans le véhicule de patrouille, un policier a appuyé le Taser sur le torse du jeune homme et lui a infligé un choc à bout touchant. On l'a ensuite sorti de la voiture tout en lui administrant encore deux décharges. Selon Randolph Williams, le coroner (officier de justice chargé de faire une enquête en cas de mort violente, subite ou suspecte) du comté de Winn, Baron Pikes est resté inerte après le choc électrique infligé dans la voiture ; il était peut-être déjà mort. « *Je n'ai sans doute jamais enquêté sur une mort plus inutile que celle-ci* », a souligné Randolph Williams.

La mort de Baron Pikes n'est pas un cas isolé. Depuis juin 2001, plus de 340 personnes sont mortes aux États-Unis après que des policiers eurent utilisé contre elles des Tasers ou armes similaires. Les coroners ont attribué la plupart de ces décès à d'autres causes mais, dans au moins 50 cas, ils auraient estimé que le Taser était une cause de la mort de la victime, ou un facteur y ayant contribué.

Les fabricants de Tasers et engins simili-laires qui administrent des décharges électriques de haute



tension – souvent appelés « *pistolets à impulsion élec-trique* » – affirment qu'ils sont plus sûrs que bien des armes classiques et permettent aux agents de ne pas recourir à une force meurtrière. Mais les recherches menées par Amnesty International ont montré que la grande majorité des personnes décédées n'étaient pas armées. Beaucoup d'en-tre elles ne semblaient pas vraiment dangereuses.

La plupart des victimes avaient reçu des décharges multiples ou prolongées, souvent bien au-delà des cinq secondes du cycle « normal », malgré les mises en garde faisant état depuis des années de la nocivité possible de ces pratiques. La poitrine était fréquemment visée. De nombreuses personnes ont été touchées

en subissant simultanément d'autres méthodes de contrainte, souvent de nature à gêner la respiration ou à diminuer l'afflux de sang vers le cœur. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.amnesty.org/fr et tapez *États-Unis. Les armes paralysantes dans le maintien de l'ordre*, ou AMR 51/129/2008 (document plus développé en anglais : “*Less than lethal?*” – *the use of stun weapons in US law enforcement*, index AI AMR 51/010/2008). ■

Veillez écrire au président de l'association internationale des chefs de la police. Dites-vous préoccupé par l'usage croissant d'armes à impulsions électriques par les forces de l'ordre aux États-Unis. Soulignez que ces armes peuvent tuer et sont susceptibles de

Une policière braque son Taser sur des manifestants qui s'opposent à la démolition de 4 500 logements sociaux devant l'hôtel de ville de La Nouvelle-Orléans (décembre 2007).

donner lieu à des abus. Engagez-le à demander aux services de police de limiter l'utilisation des armes à impulsions électriques aux cas où des vies sont en danger, ou bien d'en suspendre l'usage.

Russell B. Laine, President
International Association of Chiefs of Police
515 North Washington St
Alexandria, VA, USA 22314
Fax: +1 703 836 4543
Courriel électronique : rlaine@algonquin.org

LA TORTURE EST TOUJOURS PRATiquÉE DANS LE SUD DE LA THAÏLANDE

Un climat de peur règne dans les zones rurales du sud de la Thaïlande. Les affrontements violents entre les forces de sécurité gouvernementales et les insurgés, qui, depuis 2004, troublent la vie des habitants de cette région, se sont multipliés et intensifiés ces derniers mois. De plus en plus, les civils en sont les victimes. Les forces de sécurité soumettent systématiquement les détenus à la torture et à d'autres types de mauvais traitements ; dans plusieurs cas connus, des détenus ont été torturés à mort.

La vague actuelle de violences remonte à janvier 2004. Des insurgés avaient attaqué un entrepôt militaire de la province de Narathiwat, volant des centaines d'armes à feu et tuant quatre soldats. Cette opération a ravivé les tensions couvant depuis un siècle au sein d'une population majoritairement musulmane, qui depuis longtemps s'estime lésée et prend ombrage des efforts

déployés par le gouvernement central bouddhiste pour l'assimiler. Cette nouvelle période de violence et de lutte anti-insurrectionnelle, qui entre dans sa sixième année, se caractérise par une généralisation et une aggravation des atteintes aux droits humains. Au moins 3 500 personnes ont été tuées.

Depuis 2005, les insurgés commettent dans cette région de graves atteintes aux droits humains : bombardements de zones peuplées de civils, décapitations, fusillades contre des bouddhistes et des musulmans membres des forces de sécurité ou civils. Les forces de sécurité font régner la peur parmi la population locale dans le but de l'intimider et de la contraindre à retirer son soutien aux insurgés.

Une femme victime de tortures physiques et psychologiques pendant sa détention, en 2008, a subi un tel traumatisme qu'elle n'arrivait pas à parler des mauvais traitements infligés à son jeune fils, incarcéré avec elle.

Amnesty International a publié un rapport sur cette question, intitulé *Thailand: Torture in the southern counter-insurgency* (ASA 39/001/2009).

AGISSEZ

Écrivez au gouvernement thaïlandais et demandez-lui d'intervenir immédiatement pour que les forces de sécurité cessent de recourir à la torture et à d'autres types de mauvais traitements, quelles que soient les circonstances, y compris dans le cadre des opérations anti-insurrectionnelles dans le sud du pays.

Veillez écrire à :

Abhisit Vejjajiva
The Secretariat of the Prime Minister, Office of the Prime Minister
Government House
Pitsanulok Road
Dusit, Bangkok 10300 - Thaïlande
Fax : +66 2 280 0858



GUATEMALA : LE LONG CHEMIN VERS LA JUSTICE

PERSONNE NE CONNAÎT LE NOMBRE EXACT DE PERSONNES TUÉES OU VICTIMES DE DISPARITION FORCÉE DURANT TROIS DÉCENNIES DE CONFLIT ARMÉ INTERNE, MAIS ELLES SERAIENT AU MOINS 200 000. TREIZE ANS APRÈS LA FIN DU CONFLIT, LA JUSTICE TARDE ENCORE À SE FAIRE. L'IMPUNITÉ DOIT CESSER DE COUVRIR CES ATROCITÉS. LE MOMENT EST VENU.



Le 25 février 1999, la Commission pour la clarification historique (CEH) publiait les résultats d'une importante enquête sur les violations des droits humains perpétrées au Guatemala durant le conflit armé interne (1960-1996). Une série de recommandations essentielles visait à réaliser des mesures de justice et de réparation et à ce que de telles atrocités ne se reproduisent plus jamais.

Dix ans plus tard, la justice n'est toujours pas rendue, comme le montrent les cas des massacres de Dos Erres et de Río Negro.

Le 5 décembre 1982, les forces de sécurité guatémaltèques pénétraient dans le village de Dos Erres, district de La Libertad, département du Péten. Quand elles l'ont quitté trois jours plus tard, plus de 250 hommes, femmes et enfants avaient été massacrés. Les femmes avaient d'abord subi des viols en masse. Le village a ensuite été complètement rasé. Depuis l'ouverture officielle de l'enquête au Guatemala, en 1994, la défense a interjeté au moins 30 appels et exercé d'autres voies de recours à 49 reprises. Dans les faits, l'enquête, démarrée il y a bientôt quinze ans, n'a pas débouché sur une seule condamnation.

Cinq massacres ont été perpétrés entre 1980 et 1982 dans le village achí de Río Negro, dans la municipalité de Rabinal (département de Baja

Les vêtements et les restes retrouvés à Dos Erres montrent clairement qu'un grand nombre des victimes du massacre étaient des enfants.

Verapaz). En mars 1982 notamment, 177 femmes et enfants ont été assassinés. Selon des organisations locales de défense des droits humains, entre 4 000 et 5 000 personnes ont été tuées durant cette période sur le territoire de Rabinal et 444 des 791 habitants de Río Negro ont fait l'objet d'une exécution extrajudiciaire. Après des années de travail des défenseurs des droits humains, trois membres des Patrouilles d'autodéfense civile (PAC, une milice soutenue par le gouvernement) ont été déclarés coupables, en décembre 1998, de trois des homicides. Cette décision a été modifiée en appel et ramenée à une condamnation pour deux homicides. En 2008, six autres membres des PAC ont été déclarés coupables du meurtre de 26 personnes. Aucun des hauts responsables militaires qui ont préparé les massacres, les ont ordonnés ou y ont pris part n'a toutefois été déferé à la justice.

Deux enquêtes ont été menées de manière minutieuse et exhaustive sur les atteintes aux droits humains perpétrées durant le conflit interne guatémaltèque : celle de la CEH, conduite aux

termes d'accords de paix dont la conclusion a été facilitée par les Nations unies et qui ont mis un terme au conflit, et celle du projet Récupération de la mémoire historique (REMHI) mené par l'Église catholique guatémaltèque. Ces deux enquêtes ont attribué sans équivoque la responsabilité de la plupart des atteintes aux droits humains à l'armée guatémaltèque et à ses alliés.

Quelque 200 000 personnes ont été victimes de disparition forcée ou d'assassinat politique durant la guerre civile. En raison de la nature et de l'ampleur des violations commises, la CEH a conclu que l'armée s'était rendue coupable de génocide contre les peuples indigènes du Guatemala dans quatre parties du pays.

Ces enquêtes auraient dû jeter les fondations permettant de réaliser la justice pour les victimes des violations. Pratiquement aucune de leurs recommandations n'a toutefois été appliquée. Sur les 626 massacres que la CEH a attribués aux forces de sécurité de l'État et à leurs alliés, moins de cinq ont donné lieu à des condamnations devant un tribunal guatémaltèque. Les condamnés sont des gradés de rang subalterne. Aucun officier de rang élevé ou haut fonctionnaire n'a eu à répondre devant la justice de violations graves et massives des droits humains qu'il aurait suscitées ou approuvées.

Dix ans après la publication du rapport de la CEH, Amnesty International demande aux autorités guatémaltèques de marquer la Journée nationale des victimes du conflit armé interne en relançant des efforts concertés pour mettre un terme à l'impunité des responsables de violations des droits humains commises dans le passé et en veillant à ce que tous ceux qui sont soupçonnés d'avoir perpétré de tels agissements soient démis de leur poste dans les forces de sécurité. ■

Veuillez écrire au Président de la République :

Lic. Álvaro Colom
Presidente de la República
Casa Presidencial, 6ª Avenida, 4-41, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Fax: +502 2221 4423

Demandez au président de la République de faire traduire en justice les responsables présumés des crimes de génocide, actes de torture, disparitions forcées et autres crimes commis durant le conflit armé interne, y compris ceux qui ont organisé et ordonné ces agissements.



L'exposition d'Amnesty International sur les défenseurs des droits humains au Zimbabwe, intitulée *My Rights, My Struggle* [Mes droits, mon combat], a fait halte dans six pays africains au cours du second semestre 2008. Un calendrier 2009 intitulé *Au Zimbabwe, le temps est venu de rendre des comptes* est disponible. Pour en savoir plus sur le Zimbabwe, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/fr/news-and-updates/zimbabwe-population-edge-collapse-20081224>

Veuillez signer et poster la carte postale jointe à ce numéro du *Fil*.

© John Vink/Magnum Photos



LES CAMBODGIENS BORN SAMNANG ET SOK SAM OEUN LIBÉRÉS

Bonne nouvelle ! Le 31 décembre 2008, Born Samnang et Sok Sam Oeun, qui purgeaient une peine de vingt ans d'emprisonnement pour meurtre, ont été libérés sous caution à l'issue d'une audience devant la Cour suprême. *Le Fil* a publié des appels mondiaux en faveur de leur libération en 2006 et en 2007, et a continué à suivre leur cas en 2008.

Accusés d'avoir tué en 2004 le dirigeant syndicaliste Chea Vichea, Born Samnang et Sok Sam Oeun ont

été condamnés en août 2005. L'absence d'équité et les irrégularités qui ont marqué l'enquête pénale et le procès ont été largement dénoncées. Les deux hommes avaient un alibi solide pour l'heure du meurtre et le ministère public n'a présenté aucune preuve directe mis à part les « aveux » d'un des accusés, obtenus sous la contrainte.

Vous trouverez davantage d'informations sur :

www.amnesty.org/en/cambodians-released

LES EXÉCUTIONS SE POURSUIVENT EN ARABIE SAOUDITE

Le taux d'exécutions en Arabie saoudite reste élevé. Au moins 102 personnes ont été mises à mort par les autorités saoudiennes en 2008.

Quelque 38 Syriens risquent actuellement d'être exécutés, après avoir été condamnés à la peine capitale pour des infractions en relation avec le trafic de stupéfiants dans la ville d'Al Qurayyat, dans la région du Jawf (nord-ouest de l'Arabie saoudite). On ne sait pas grand-chose de ces cas. Un de ces hommes,

Mohamed al Hariri, a été arrêté en avril 2007 et condamné à mort en juin 2008 pour avoir transporté clandestinement du Captagon, un stimulant apparenté aux amphétamines. Il n'avait pas d'avocat, ni au moment de l'interrogatoire ni pendant le procès, et n'a pu s'entretenir avec sa famille depuis son arrestation. Amnesty International s'efforce d'obtenir la commutation de ces condamnations à mort et de toutes les autres.

www.amnesty.org/en/region/saudi-arabia

AMNESTY INTERNATIONAL est un mouvement mondial regroupant 2 200 000 personnes, réparties dans plus de 150 pays et territoires, qui défendent les droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

BARACK OBAMA PREND DES MESURES POSITIVES

Dès les premiers jours de son mandat, le président Barack Obama a pris des mesures importantes qui correspondent à la liste de points clés publiée par *Le Fil* dans son dernier numéro. Il a pris des décrets ordonnant la fermeture de Guantánamo et interdisant la torture ; il a suspendu les commissions militaires. *Le Fil* vous tiendra au courant de toute nouvelle avancée relative à la liste de points proposée au président Obama pour ses cent premiers jours.

Vous trouverez des informations sur la campagne des cent jours, des widgets, une pétition à signer, et une vidéo à l'adresse :

<http://obama100days.org>

LES NATIONS UNIES RENFORCENT LEUR POSITION CONTRE LES EXÉCUTIONS

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté une deuxième résolution appelant à un moratoire sur la peine de mort le jeudi 18 décembre 2008 ; 106 pays y ont été favorables, 46 pays ont voté contre et 34 se sont abstenus. En 2007, le scrutin s'était réparti en 104 voix pour, 54 contre et 29 abstentions. En outre, 89 États ont coparrainé la résolution, deux de plus que l'an dernier.

www.amnesty.org/en/death-penalty





© Stuart Freedman/Panos Pictures

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

PAYS

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Veillez retourner ce formulaire au bureau d'Amnesty International de votre pays.

Vous trouverez la liste complète des bureaux de l'organisation dans le monde à l'adresse ci-dessous :

www.amnesty.org/fr/worldwide-sites

S'il n'existe aucun bureau d'Amnesty International dans votre pays, vous pouvez adhérer en tant que membre international et rejoindre la communauté en ligne des membres internationaux.

Pour ce faire, rendez-vous à l'adresse suivante : www.amnesty.org/fr/join où vous aurez la possibilité de consulter des informations relatives à l'adhésion et de vous inscrire en ligne (en arabe, anglais, espagnol et français).

Ou bien écrivez à cette adresse :

Online Communities Team, Amnesty International, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Pour devenir membre international, vous devez vous engager à respecter le Code de conduite des membres internationaux. Ce Code est disponible (en arabe, anglais, espagnol et français) à l'adresse suivante : www.amnesty.org/fr/code-of-conduct

www.amnesty.org

Des fillettes mayas du Guatemala jouent entre elles (2003).



“ PARFOIS, IL SUFFIT DE
COMPOSER
UN NUMÉRO
POUR
SAUVER QUELQU’UN ”

Jenni Williams

AMNESTY
INTERNATIONAL

